

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU PETR TOLOSAN

Séance du 6 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le 6 mars, les membres de l'Assemblée Délibérante du PETR Pays Tolosan dument convoqués, se sont réunis à 19 h 00 dans la salle des fêtes de Bouloc.

Votants :

CCSGCC: Chantal AYGAT, Roland CLEMENCON, Jean-Luc LACOME, Gilles MARTIN, Serge BAGUR, Daniel CADAMURO

Nombre de délégués: 47

Quorum: 24

Date de convocation: 26/02/2018

CCCB : Joël CAMART, Herveline JACOB, Frédéric MARTIN, Thierry SAVIGNY, Patrice SEMPERBONI, Christian ROUGE,

C3G : Nicolas ANJARD, Didier CUJIVES, André FONTES, Philippe SEILLES, Edmond VINTILLAS, Véronique MILLET,

Membres présents: 29

Pouvoirs: 3

CCF : Daniel DUPUY, Guy NAVLET, Jacques OF, Colette SOLOMIAC, Jean-Paul VASSAL, Edmond AUSSEL, Gilbert COMBIER, Geneviève LE CHARPENTIER, Patrick PAPILLAULT

CCVA : Robert SABATIER, Nathalie GILARD

Absents ayant donné pouvoir: Denis DULONG à Roland CLEMENCON, Jean-Louis FLORES à Jean-Luc LACOME, Nicolas ALARCON à Joël CAMART

Domaine : Ressources humaines

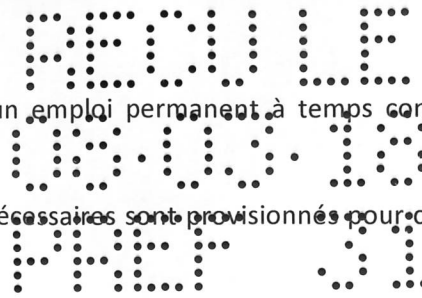
Délibération n°: 18/78

Objet : Ouverture d'un emploi permanent pour le poste de gestionnaire administratif et financier

Le premier Vice-Président en charge de l'administration demande au Conseil Syndical de statuer sur l'ouverture d'un poste de gestionnaire administrative et financière.

Il aura comme missions principales d'effectuer la gestion et le suivi financier du dispositif Leader et du PETR.

Il est précisé que ce poste répond aux actions prioritaires de Leader sur notre territoire.



Le premier Vice-Président propose la création d'un emploi permanent à temps complet de catégorie C indice brut maximum 351.

Le premier Vice-Président précise que les crédits nécessaires sont provisionnés pour ce recrutement au BP 2018.

Le premier Vice-Président rappelle à l'assemblée que :

-Conformément à l'article 34 de la loi n °84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

-Il appartient donc au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

CONSIDERANT qu'en raison des besoins du PETR Pays Tolosan il conviendrait de créer un emploi permanent à temps complet,

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

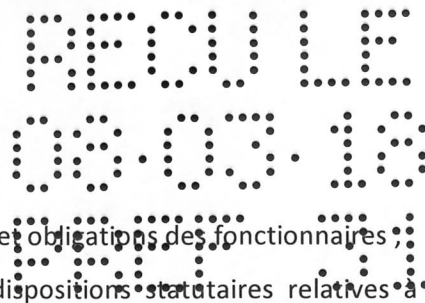
Le premier Vice-Président propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel à compter du 6 mars 2018 :

Nombre d'emplois	Grade	Nature des fonctions Niveau de recrutement	Temps de travail Hebdomadaire
1	Adjoint administratif	Gestionnaire administratif et financier- catégorie C	35h00

Le premier Vice-Président propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi permanent de gestionnaire administratif et financier à temps complet : à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois d'adjoint administratif - catégorie C1 4eme échelon- indice brut maximum 351.
- L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : gestion administrative et financière de la structure PETR et de la gestion et suivi financier du dispositif Leader,
- La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.
- La modification du tableau des emplois à compter du 06 mars 2018

Il est proposé à l'Assemblée de s'exprimer sur la création du poste de gestionnaire administratif et financier.



Après en avoir délibéré,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 3-2 et 34 ;

CONSIDERANT le tableau des emplois proposé au Conseil Syndical ce 6 mars 2018 ;

CONSIDERANT que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent de gestionnaire administratif et financier ;

Le Conseil Syndical décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, de :

- **Créer** au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet de gestionnaire administratif et financier au grade d'adjoint administratif, catégorie C1-4eme échelon - à raison de 35 heures hebdomadaire.
- **Mandater** le Président pour recruter l'agent affecté à ce poste.
- **Demander** à ce que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé soient inscrits au Budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme, le 6 mars 2018

Le Président,

Didier CUJIVES

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 6 mars 2018
Au registre sont les signatures



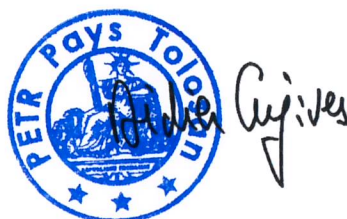
REU LE
08.03.18
PPEF 31

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 6 MARS 2018

Nombre d'emplois	Grade	Nature des fonctions Niveau de recrutement	Temps de travail Hebdomadaire
1	Attaché Principal	Directrice – Catégorie A	35h00
1	Adjoint administratif	Gestionnaire administratif et financier- catégorie C	35h00

A Rouffiac-Tolosan, le 6 mars 2018

Le Président



Didier CUJIVES